

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DPE 21 Subvention (18 000 euros) et convention avec la recyclerie Rejoué (14^e).

M. Mao PÉNINOU, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 18.000 euros à l'association Rejoué (14^e), la signature d'une convention financière annuelle Ville de Paris/Association Rejoué ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention financière annuelle avec l'association Rejoué (14^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 18 000 euros est attribuée à l'association Rejoué (numéros de dossiers 2016_08263, numéro SIMPA 18871) conformément à la convention financière annuelle avec l'association.

Article 3 : La dépense (18 000 euros) sera imputée sur la mission 460, chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 64005 du budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO